VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN LOCAL COMMERCIAL QUI N'EST PLUS UTILISÉ

- Vous êtes propriétaire d'un local commercial inoccupé depuis plusieurs années.

- La commune partage votre constat.

- Vous avez la possibilité de rendre un usage à cette surface commerciale, par exemple en créant un logement ou en agrandissant un logement de l'immeuble.

- Pour les modifications du clos et du couvert, par exemple le remplacement de la vitrine par une façade de logement répondant aux normes actuelles d'isolation, vous pouvez bénéficier d'**un appui financier de 80 % dans la limite de 18 000 euros de travaux**.

Contacts :

- **Ophélie ALEXANDRE**
  Maison de la Région - Charleville-Mézières
  Tél. 03 26 70 86 37 – Port. 06 76 33 41 04
  E-mail ophelie.alexandre@grandest.fr

- **Jean-Luc WARSMANN**
  11 Carnot - 08200 SEDAN
  Tél. 03 24 27 13 37
  E-mail jean-luc.warsmann@assemblee-nationale